

Question 2	Les évolutions technologiques sont-elles exemptes de risques pour l'organisation ?	
Chapitre 2.2	<i>TIC et conditions de travail</i>	Bac STMG SIG
Cours		Lycée J. Feyder

Chapitre 2.2

TIC et conditions de travail

Question 2	Les évolutions technologiques sont-elles exemptes de risques pour l'organisation ?	
Chapitre 2.2	<i>TIC et conditions de travail</i>	Bac STMG SIG
Cours		Lycée J. Feyder

1 Les transformations du travail

Voici les cinq principaux risques liés aux TIC concernant les conditions de travail :

- une augmentation du rythme et de l'intensité du travail (réagir aux sollicitations multiples, information en temps réel...),
- un renforcement du contrôle de l'activité pouvant réduire l'autonomie des salariés (le SI produit des indicateurs de contrôle à disposition du manager),
- un affaiblissement des relations entre les salariés,
- le brouillage des frontières entre travail et vie privée (avec le télétravail, les technologies mobiles, la joignabilité permanente),
- une surcharge informationnelle.

2 Le télétravail

Le télétravail consiste à réaliser son activité professionnelle hors des locaux de l'organisation : depuis son domicile ou de manière nomade.

Le gain de productivité est en moyenne de 22 % les jours télétravaillés où peuvent plus facilement être réalisées des activités de réflexion.

La mise en place du télétravail revêt de nombreux aspects :

- technique : l'ouverture du SI vers l'extérieur nécessite des mesures de sécurité,
- managérial : le manager peut craindre une perte de contrôle, il adaptera son mode de management ou deviendra un animateur du travail,
- juridique : définition du temps et des accidents de travail, réversibilité du télétravail,
- financier : l'équipement, les frais (abonnement, énergie du domicile) peuvent être tout ou partie pris en charge par l'employeur,
- social : maintien d'un lien avec les autres membres de l'organisation,
- formatif : il faut former au bon usage des outils.

3 Avantages pour le télétravailleur

- il économise des déplacements domicile-travail,
- il favorise les relations familiales,
- il permet l'intégration de certains travailleurs handicapés à mobilité réduite.